

Le dirigeant caution doit être informé chaque année du montant des sommes garanties



© 2026 Les Echos Publishing

Chaque année, la banque doit informer le dirigeant qui s'est porté caution pour sa société en garantie du solde d'un compte bancaire du montant des sommes garanties, et ce jusqu'à l'extinction de la dette, donc même après la clôture du compte.

Comment gérer au mieux votre trésorerie



© 2026 Les Echos Publishing

Tableau de bord, prévisionnel, facturation rapide, gestion des relances, négociation des délais de paiement... Gérer au mieux sa trésorerie suppose d'utiliser les bons outils et d'adopter

les bonnes pratiques.

Gare à la durée d'une convention pluriannuelle de pâturage !



© 2026 Les Echos Publishing

Une convention pluriannuelle de pâturage qui a été conclue pour une durée d'un an et qui s'est renouvelée au moins 4 fois ne répond pas à la condition d'être conclue pour une durée minimale de 5 ans.

Instauration d'une procédure simplifiée de recouvrement des créances commerciales



© 2026 Les Echos Publishing

Une proposition de loi, votée par le Sénat et soutenue par le gouvernement, prévoit d'instaurer une procédure simplifiée et déjudiciarisée de recouvrement des créances commerciales incontestées.

Invalidation d'une cession d'actions : quand le cédant retrouve-t-il sa qualité d'associé ?



© 2026 Les Echos Publishing

Lorsqu'une cession d'actions est invalidée par les juges, le cédant retrouve sa qualité d'associé à la date de l'assignation en justice, ce qui peut avoir une incidence sur la validité des assemblées générales qui sont tenues après cette date.

Contrat conclu hors établissement : gare aux informations données par le vendeur !



© 2026 Les Echos Publishing

Un contrat conclu hors établissement avec un consommateur doit indiquer les caractéristiques essentielles du bien vendu, notamment sa marque. Lorsque la mention de cette dernière n'est pas suffisamment précise, le contrat peut être annulé.

Cautionnement disproportionné : la fiche de renseignements fait foi !



© 2026 Les Echos Publishing

Lorsqu'il s'est porté caution pour sa société auprès d'une banque, le dirigeant qui a rempli une fiche de renseignements sur ses revenus, son patrimoine et ses charges, dépourvue d'anomalies apparentes sur les informations déclarées, ne peut pas ensuite soutenir que sa situation financière était en réalité moins favorable que celle qu'il a déclarée.

En quoi consiste l'action de groupe ?



© 2026 Les Echos Publishing

Les associations agréées peuvent déclencher des actions de groupe afin de défendre les intérêts

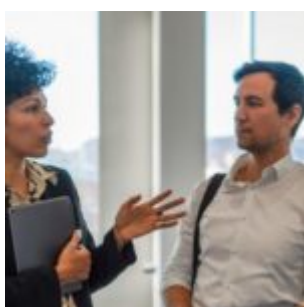
Vente de la résidence principale d'un entrepreneur individuel en liquidation



© 2026 Les Echos Publishing

Lorsqu'un entrepreneur individuel est mis en liquidation judiciaire et que cette procédure de liquidation affecte tant son patrimoine professionnel que son patrimoine personnel, le liquidateur peut être autorisé à vendre la résidence principale de l'intéressé, mais au seul profit de ses créanciers personnels.

Associations : il est temps de déclarer vos activités de représentation d'intérêts



© 2026 Les Echos Publishing

Les associations inscrites sur le répertoire des représentants d'intérêts qui ont clôturé leur exercice au 31 décembre 2025 doivent, d'ici le 31 mars 2026, déclarer les actions de représentation d'intérêts conduites en 2025.